Langues : un pays de polyglottes

Autor(en): **Rothenbühler, Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **41 (2004)**

Heft 1611

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1019241

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Un pays de polyglottes

Le fédéralisme entrave toute solution commune et l'anglais se fait pressant. Un certificat unique pour les langues nationales ainsi qu'un Portfolio de compétences linguistiques pourraient revitaliser le plurilinguisme suisse à bout de souffle.

Si on ne peut pas imposer les mêmes voies d'acquisition des langues nationales à tous les cantons, on peut leur faire adopter les mêmes objectifs, ainsi que des mesures de contrôle pour assurer qu'ils soient réalisés. C'est le moyen de maintenir, voire d'améliorer le niveau atteint par les élèves dans la deuxième langue nationale.

En 2001, déclarée «année européenne des langues» le Conseil de l'Europe a lancé le Portfolio des langues: un document très précieux, qui permet à tout le monde dès l'âge de 15 ans jusqu'à la fin de sa vie de se documenter et d'évaluer ses connaissances linguistiques. Cet instrument s'adresse également aux jeunes Suisses en formation comme aux adultes actifs ou retraités. (La version helvétique du Portfolio, une fois n'est pas coutume, a été en effet la première à être validée par le Conseil de l'Europe. L'Ecole professionnelle et commerciale de Lausanne figure parmi les pionniers de la méthode. Cette année, neuf élèves ont pu valoriser ainsi leur bagage linguistique. *n.d.l.r.*)

Mais pour pouvoir comparer de manière objective l'état des connaissances de la deuxième langue nationale dans les différents cantons, il faudrait introduire également un certificat unique pour tous les jeunes d'une même région linguistique. On pourrait soit adopter, soit prendre pour exemple les certificats déjà existants en France et en Allemagne: pour le français, le Diplôme d'Etudes en Langue Française et Diplôme Approfondi de Langue Française; pour l'allemand, le Zertifikat Deutsch. Les préparations et les examens pour atteindre ces certificats pourraient être promus et surveillés par un centre de compétences linguistiques, à l'image de celui inscrit dans le projet de loi sur les langues, (pour l'heure en suspens, *n.d.l.r.*). C'est en introduisant ce certificat que l'on pourra vraiment vérifier le maintien du niveau des connaissances de la deuxième langue nationale dans les cantons favorisant l'anglais. (Voire l'abandon du français à l'école primaire comme le demande l'initiative lancée ces jours à Zurich. A la décharge des cantons alémaniques, il faut rappeler que l'allemand - Hochdeutsch - représente déjà une deuxième langue qui vient se greffer sur les dialectes parlés. *n.d.l.r.*)

Les opinions exprimées dans la rubrique Forum n'engagent pas la rédaction de DP.

Des échanges culturels

L'introduction de ce certificat aurait donc trois conséquences bénéfiques: elle permettrait de réaffirmer concrètement la volonté de tous les cantons de sauvegarder l'enseignement de la deuxième langue nationale; elle leur laisserait en même temps l'entière liberté dans le choix de la méthode; enfin, elle leur imposerait un instrument pour mesurer l'efficacité de ce choix.

Bien entendu, l'instauration d'un certificat ne suffit pas à promouvoir l'apprentissage d'une deuxième langue nationale. Il faudra y ajouter d'autres mesures: renforcement de la formation des professeurs de langues à tous les niveaux, renforcement des échanges culturels entre les régions linguistiques. Pour le moment, la politique des échanges est trop limitée à l'aspect purement linguistique. Il faut bien voir que pour les jeunes, l'envie d'apprendre la langue de leurs voisins suisses passe aussi par la fréquentation de concerts rock, de spectacles de théâtre, de danse, etc.

Il faudrait donc des subsides accrus pour favoriser la circulation des créateurs en tout genre entre les régions linguistiques. Il n'est pas normal que des troupes de théâtre romandes reçoivent aujourd'hui plus facilement des subsides pour une tournée, disons en Pologne, que pour présenter leur travail dans les principales villes de Suisse alémanique. L'engouement des jeunes alémaniques pour l'anglais est dû à une prépondérance de cette langue dans tous les domaines culturels - ce qui dépend de questions d'argent liées au marketing de la culture, et nullement de considérations liées à la qualité artistique. Une politique visant à faciliter les échanges entre les régions linguistiques doit en tenir compte.

Le Portfolio européen des langues gagnerait une signification particulière pour tous les jeunes Suisses. Car il contient, entre autres, le Passeport des langues, dans lequel sont enregistrés les certificats des langues acquis. Les Suisses se distingueraient alors à l'avenir par le fait que leur Passeport de langues contiendrait un certificat pour une langue autre que l'anglais.

Daniel Rothenbühler

Extrait et adapté d'un texte paru dans le Bulletin thématique n° 2/*L'avenir de l'enseignement des langues en Suisse*, Forum Helveticum, 2002.

Plus d'informations sur les sites du Conseil de l'Europe et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique:
culture.coe.int/lang
edkwww.unibe.ch

Pour commande:
www.blmv.ch

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Ruth Dreifuss (rd)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)

Forum:
Daniel Rothenbühler

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40

E-mail
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch